



for a living planet®

**GREENPEACE**

Communiqué de presse

Paris, le 29 octobre 2009

## **Thon rouge : Nicolas Sarkozy avait raison !**

**Les scientifiques internationaux viennent de rendre leur verdict : le thon rouge répond aux critères d'une interdiction internationale de commerce de l'espèce.**

### **Le contexte**

Faisant suite au dépôt d'une proposition de classement du thon rouge en Annexe I de la CITES<sup>1</sup> par la principauté de Monaco, les membres du comité scientifique (SCRS) de l'ICCAT<sup>2</sup> ont entamé un examen pour savoir si le thon y répond.

En juillet dernier le président de la République, Nicolas Sarkozy avait affirmé qu'il apporterait « le soutien de la France à l'inscription du thon rouge à l'annexe de la convention internationale sur les espèces sauvages pour en interdire le commerce ». Par ailleurs, il avait également affirmé qu'il fallait suivre les avis scientifiques en matière de gestion des pêches.

### **Le verdict scientifique est sans appel**

Les membres du SCRS sont unanimes : le thon rouge entre pleinement dans les critères permettant l'interdiction internationale du commerce de l'espèce. En effet, les scientifiques ont estimé que la population actuelle de thons rouges matures représente moins de 15% de la population historique. D'autre part, l'étude conclut que même avec un moratoire de dix ans, l'espèce n'aurait qu'une chance sur deux de sortir de la zone rouge dans laquelle la surpêche l'a entraînée.

De cet avis scientifique, on peut donc conclure aujourd'hui que l'interdiction complète du commerce international est le seul moyen pour une éventuelle reconstitution du stock d'ici 2019.

### **Donc, la France doit s'aligner lors des prochaines échéances concernant cette espèce (ICCAT et CITES) sur les engagements pris par le chef de l'Etat**

Les associations de protection de l'environnement WWF et Greenpeace soulignent la gravité des conclusions du SCRS et rappellent la France à son engagement à soutenir le classement du thon rouge en Annexe I de la CITES en mars 2010 au Qatar. D'autre part, les associations invitent les pouvoirs publics à se prononcer sans ambiguïté pour la fermeture de la pêche de l'espèce, dans le cadre de la réunion de l'ICCAT qui aura lieu du 6 au 16 novembre prochains à Recife (Brésil). Ces deux approches sont pleinement complémentaires

« Comment peut-on continuer à pêcher une espèce considérée en danger d'extinction par les scientifiques du monde entier ? Il faut absolument activer ces deux leviers que sont l'ICCAT et la CITES. En interdisant le commerce international, on coupe automatiquement le robinet des importations japonaises qui est une des principales causes de la situation actuelle et en fermant la pêche temporairement, on

<sup>1</sup> Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

<sup>2</sup> Commission internationale en charge de la pêche au thon rouge en Atlantique et en Méditerranée

permet la reconstitution du stock » affirme Charles Braine responsable du programme pêche durable du WWF France.

Le 16 juillet dernier Nicolas Sarkozy avait soutenu le classement du thon rouge en Annexe I de la CITES avant que la France fasse marche arrière et soutienne un classement en Annexe II qui ne permet pas l'interdiction du commerce international du thon rouge.

« Les scientifiques du SCRS ont donc donné raison au président de la République et ont confirmé ce que les associations affirment depuis longtemps : le stock de thon rouge de Méditerranée et de l'Atlantique est au bord d'un effondrement imminent » ajoute François Chartier chargé de campagne océan de Greenpeace France.

« Il est urgent d'agir et la France doit tirer les leçons des conclusions des scientifiques en prenant les décisions politiques qui s'imposent : fermeture de la pêche au niveau de l'ICCAT et classement en Annexe I à la CITES. La France, grande nation de pêche, est le seul pays à pouvoir faire basculer la position européenne – prise lundi dernier, sans avoir connaissance de ces derniers éléments scientifiques – à condition qu'elle en ait la ferme volonté politique » concluent les deux associations de protection de l'environnement.

➤ Un guide pour comprendre le rapport scientifique du SCRS est disponible en français sur demande ou en anglais à :

[http://assets.panda.org/downloads/pr\\_10\\_29\\_2009\\_iccat\\_scientists\\_say\\_yes\\_to\\_cites\\_guide.pdf](http://assets.panda.org/downloads/pr_10_29_2009_iccat_scientists_say_yes_to_cites_guide.pdf)

Ce guide a été développé par WWF et Greenpeace qui participent aux réunions du comité scientifique de l'ICCAT.

➤ Le rapport complet du comité scientifique de l'ICCAT est aussi disponible sur demande.

#### **Contacts :**

Charles Braine, WWF-France : 06 83 49 20 92

François Chartier, Greenpeace France : 06 84 25 08 28